

Bundesamt für Umwelt BAFU Abteilung

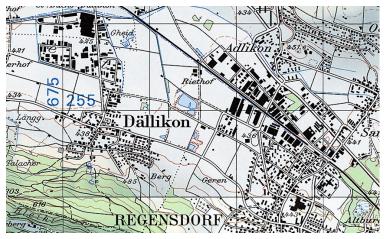
Atteinte de l'objectif du Protocole de Kyoto et Politique climatique 2020

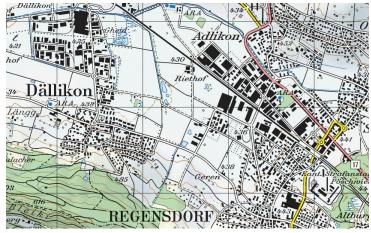
Bruno Oberle, directeur OFEV

10 avril 2014



Suisse 1990 - 2012

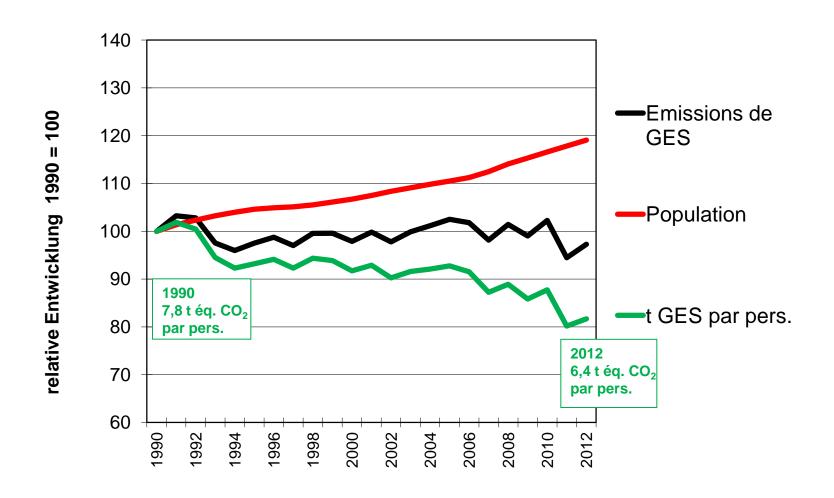




	1990	2012	Evolution
Population	6,8 mio	8 mio	+ 18 %
Voiture de tourisme	3,8 mio	5,1 mio	+ 34 %
PIB réel	339 mrd CHF	461 mrd CHF	+ 36 %
Surfaces habitées	346 mio m ²	471 mio m ²	+ 36 %
Production indus. (Index: 1990 = 100)	100	154	+ 54 %
Gaz à effet de serre (GES) 52,9 mio		51,4 mio t	- 3 %

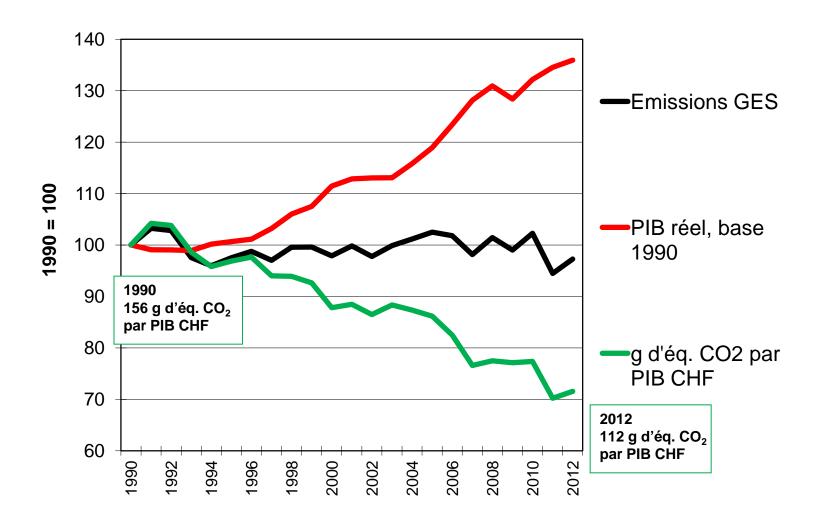


GES par personne 1990 - 2012



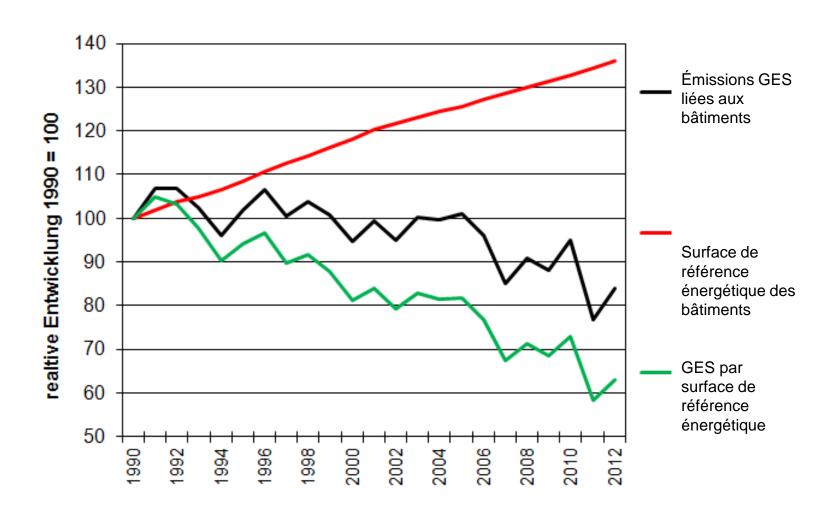


GES par PIB 1990 - 2012





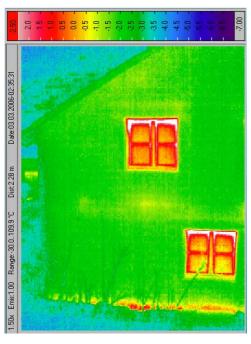
Bâtiments 1990 - 2012



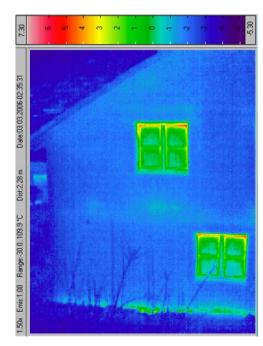
Bâtiments d'habitation 1990 -2012

1990

2012



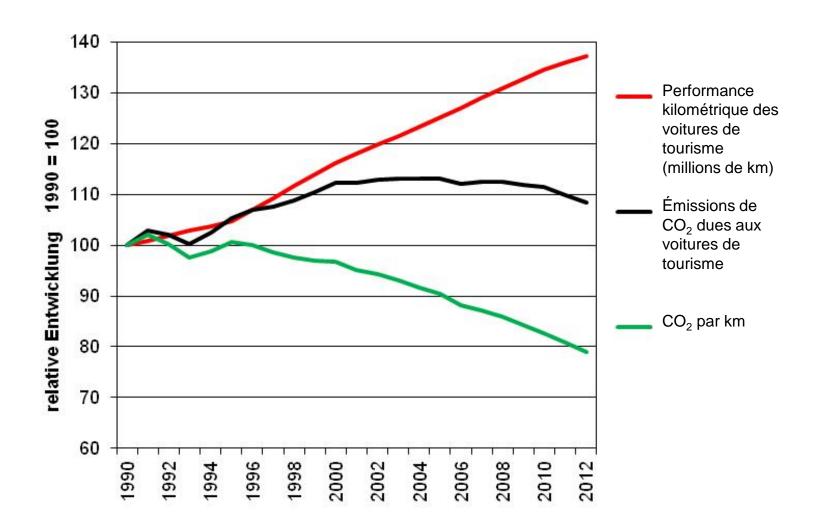
34,3 kg CO₂ par m² de surface



21,5 kg CO₂ par m² de surface



Transport de personnes 1990 - 2012





Voitures de tourisme 1990 -2012

1990

2012





233 g CO₂ par km

184 g CO₂ par km

Moyenne sur l'ensemble du parc automobile suisse

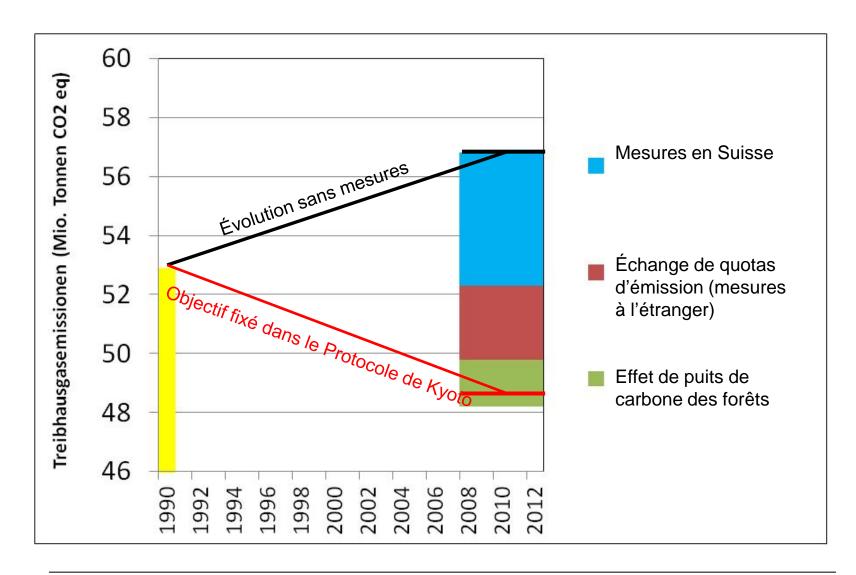


Kyoto – bilan 2008 - 2012

	Valeur en millions de tonnes d'éqCO ₂ par année pendant la période de 2008 à 2012
Émissions de GES, valeur moyenne pour la période de 2008 à 2012	52,3
Achat de certificats étrangers (Centime Climatique et entreprises exemptées de la taxe sur le CO ₂) -3,1	
Droits d'émission reportés sur la période d'engagement suivante +0,6	
Bilan de l'échange de quotas d'émission	-2,5
Effet de puits de carbone des forêts suisses	-1,6
Émissions nettes pour la période de 2008 à 2012 (tenant compte de l'échange de quotas d'émission et de l'effet de puits de carbone des forêts)	48,2
Valeur cible du Protocole de Kyoto	48,6
Dépassement de l'objectif	0,4



Mesures en Suisse / à l'étranger



O

Politique climatique 2013-2020

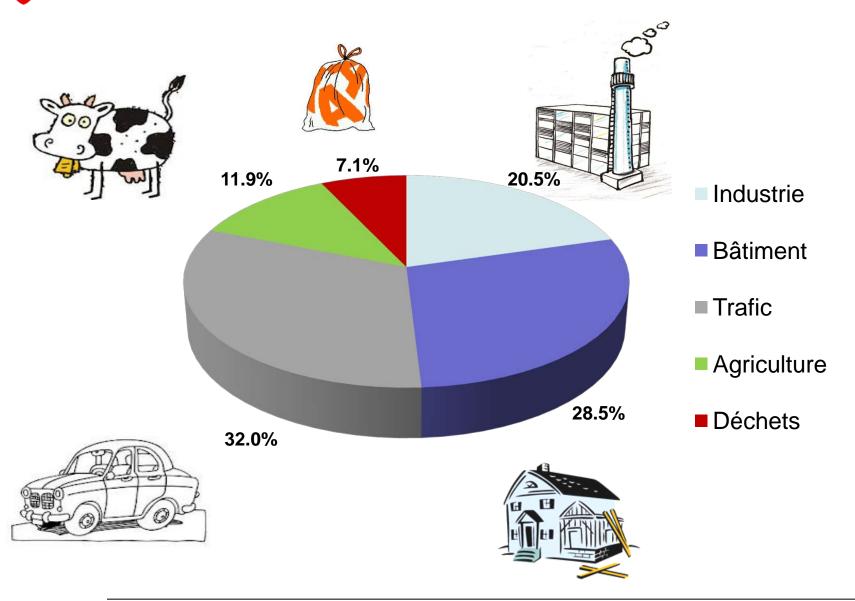
Loi sur le CO2

- Objectif d'ici à 2020 : -20 % par rapport à 1990
- Réduction en Suisse (directive du Parlement)
- Mesures à l'étranger en cas d'augmentation de l'objectif de réduction

Protocole de Kyoto

- Objectif 2013-2020: au moins -20% en moyenne par rapport à 1990
- Certificats étrangers autorisés
- Certificats nécessaires pour les années 2013 à 2019

Emissions de GES en Suisse en 2012





Diverses mesures fixées dans la loi sur le CO₂

Transports:



- Prescriptions concernant les émissions de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme
- Devoir de compensation pour les importateurs de carburants



Bâtiments (ménages et services):

- Taxe sur le CO₂ sur les combustibles
- Programme Bâtiments
- Prescriptions techniques concernant les bâtiments

Industrie:

- Échange de quotas d'émission (SEQE CH)
- Exemption de la taxe sur le CO₂ sans échange de quotas d'émission (non SEQE)



Renforcement des mesures de politique climatique

- Augmentation de la taxe minimale sur le CO₂ (84 fr)
- Augmentation des recettes de la taxe versées au Programme Bâtiments (600 millions)
- Autre baisse de la valeur cible de CO₂/km pour les nouvelles voitures de tourisme (95 g)



Autres mesures climatiques

- Politique forestière : utilisation accrue de bois -> matériau de construction et combustible neutre en CO₂
- Stratégie climatique agriculture : nouvelle diminution des émissions de méthane et d'oxyde nitreux
- Gaz synthétiques : accord de la branche sur l'utilisation de SF6, interdiction d'utiliser des fluides frigorigènes dans certaines installations

Perspectives

- L'objectif national de réduire les rejets de CO₂ de 20 % d'ici à 2020 est nettement plus ambitieux que celui fixé pour la période de 2008 à 2012
- Les instruments introduits déploient progressivement leurs effets
 → les émissions baissent dans tous les secteurs
- Le potentiel le plus important se trouve dans les secteurs de la construction et des transports → objectif à long terme: zéro émission
- La poursuite de cette tendance positive demande constance et mise en œuvre conséquente
- Les efforts fournis par la Suisse
 - montrent qu'il est possible d'allier prospérité et protection du climat
 - permettent d'encourager d'autres pays à fournir des efforts similaires